

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YONDU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.  
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

**N°15 : MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1, 3 ET 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE.** (*Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD*).

Dans le cadre de la procédure adaptée, lancée le 2 juin 2022, relative à l'aménagement de la cuisine centrale dans le cadre du projet de mutualisation avec la cuisine scolaire de la Ville des Herbiers, les lots 1 « Electricité » et 4 « Plomberie-Chauffage VMC » ont été attribués à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS. Les marchés ont été notifiés le 31 août 2022, pour un montant de 14 111,03 € HT pour le lot 1 et un montant de 8 546,01 € HT pour le lot 4. Le lot 3 « Maçonnerie » a été attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, notifié le 16 septembre 2022, pour un montant initial de 4 801,78 € HT.

Il ressort toutefois de la réalisation des travaux que les prestations suivantes, initialement prévues dans l'exécution du lot 1 « Electricité », n'ont pas été effectuées :

- 1.3.1. SAS : Hublot détecteur, pour un montant de 161,12 € HT ;
- 1.6.5. Bureau chef de cuisine : Déplacement de la centrale de prise de température des chambres froides, pour un montant prévisionnel de 562,12 € HT ;
- 1.6.6. Bureau chef de cuisine : Déplacement de la centrale incendie, pour un montant prévisionnel de 717,60 € HT ;

Soit un montant total de 1 440,84 € HT.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés :

- 2.4.2 : alimentation de la friteuse, travaux additionnels pour un montant de 431,55 € HT ;
- Travaux additionnels divers : déplacement interphone, dépannage provisoire du container frigo etc., pour un montant de 703,93 € HT ;

Soit un montant total de 1 135,46 € HT.

Enfin, le montant du TGBT principal de l'EHPAD Les Chênes est finalement de 3 717,95 € HT au lieu de 3 716,62 € HT, soit une plus-value de 1,33 € HT.

Le montant du lot 1 « Électricité » doit donc être modifié par avenant pour tenir compte de la moins-value globale ainsi réalisée, soit un nouveau montant total de 13 806,98 € HT.

Concernant l'exécution du lot 4 « Plomberie-Chauffage VCM », il ressort de la réalisation des travaux que les prestations suivantes, initialement prévues dans l'exécution du marché, n'ont pas été effectuées :

- 3.1. Couloir et hall : Dépose alimentation et robinet extérieur, pour un montant prévisionnel de 62,80 € HT ;
- 3.2. Couloir et hall : Fourniture, pose et alimentation d'un groupe de climatisation, pour un montant prévisionnel de 2 307,73 € HT.

Soit un montant total de 2 370,53 € HT.

Le montant du lot 4 « Plomberie-Chauffage VMC » doit donc être modifié par avenant pour tenir compte de la moins-value ainsi réalisée, soit un nouveau montant total de 6 175,48 € HT.

Concernant l'exécution du lot 3 « Maçonnerie », il ressort de la réalisation des travaux que des prestations supplémentaires ont été nécessaires :

- Plus-value pour dalle portée épaisseur 20 cm en remplacement du dallage épaisseur 13 cm, pour un montant de 1 425,14 € HT.

Le montant du lot 3 « Maçonnerie » doit donc être modifié par avenant pour tenir compte de la plus-value ainsi réalisée, soit un nouveau montant total de 6 226,92 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 aux lots 1, 3 et 4 du marché de travaux d'aménagement de la cuisine centrale, tels que décrits ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23

Publié électroniquement le : 15/02/23

**Marietta BOONEFAES,**

Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU**

Vice-Présidente du CCAS.

